

## **REUNION DU 28 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 octobre 2014, s'est réuni en conseil ordinaire le 28 octobre 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François LOSCH, Maire.

M. Jean-François LOSCH, Maire

MM. Max JACQUOT, Marc BIAGIOLI ; Mmes Jocelyne BASTIEN, Nathalie DAMIEN  
Adjoints

MM. Arnaud BURGIN, Philippe DEBREUX, Michaël LAFLOTTE, Yves CLARIS, Jean-Pierre BAZELAIRE ; Mmes Denise MARULL, Anne-Marie WEISDORF, Joëlle WIRTZ,

A donné procuration :

Daniel PHILIPPE à Jean-François LOSCH

Aurélie WOLLERT à Jocelyne BASTIEN

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du Procès Verbal du 29 septembre 2014
2. Suppression / création du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
3. Création du poste d'ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe
4. Décisions modificatives Budget Commune
5. Renouvellement de la location de la chasse communale par convention de gré à gré au 1<sup>er</sup> février 2015

### **\*Informations diverses**

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2014**

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, l'agent actuellement en place voit sa durée hebdomadaire augmentée de 3 heures.

Afin de pouvoir nommer cet agent, il y a lieu de supprimer son ancien poste à 13 heures hebdomadaires et d'en créer un nouveau à 16 heures hebdomadaires.

Vu la loi modifiée n°53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 03 octobre 2014,

Vu le tableau des effectifs modifiés en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour un temps hebdomadaire de 13 heures

DÉCIDE de créer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour un temps hebdomadaire de 16 heures

### **CRÉATION D'UN POSTE D'ASEM PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'ancienneté dans sa fonction actuelle d'ASEM 1<sup>ère</sup> classe, un agent peut bénéficier de l'avancement de grade au poste d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, le Comité Technique Paritaire ayant donné son aval.

Afin de pouvoir nommer cet agent à ce grade, il y a lieu de créer un poste avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Vu la loi modifiée n°53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs modifiés en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE de supprimer le poste d'ASEM 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 29.46h
- DÉCIDE de créer le poste d'ASEM PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 29.46h avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE**

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, du département et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 24 avril 2014 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2014,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Section investissement dépenses, opération 19, compte 2184 : -1 200 €

Section investissement dépenses, compte 1641 : +1 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative telle que présentée.

## **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE COMMUNALE**

Le Maire expose que dans le cadre du renouvellement du bail de chasse communale pour la période 2015 – 2024, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- La consistance du lot unique de chasse,
- La mise à prix du lot,
- Le choix du mode de location,
- Le cahier des charges particulières.

Il précise que l'ensemble de ces points a préalablement été validé par la Commission Consultative Communale de Chasse réunie le mardi 28 Octobre 2014 à 9H00 en Mairie de Lessy.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi du 07 Février 1881 sur l'exercice du Droit de Chasse dans les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,

Vu la Loi du 07 Mai 1883 modifiée relative à la police de la chasse,

Vu la Loi n° 86-549 du 20 Juin 1996 portant modification de la loi locale sur la chasse,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L429-2 à L429-18,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article l2541-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 Juillet 2014 n° 2014-DDT-SERAF-UFC N° 55, portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Septembre 2014, visant la Constitution de la Commission Consultative Communale de Chasse,

Vu l'avis de la Commission Consultative Communale de Chasse en date du 28 Octobre 2014,

Considérant qu'il a été pris acte de la requête de M. Robert Villemin tendant à la location du lot de chasse de gré à gré,

Considérant que cette démarche a recueilli un avis favorable de principe de la Commission Consultative de Chasse,

Considérant la mise en place d'un cahier des charges type validé par la Commission Consultative de Chasse

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, saisi en dernier ressort, de statuer définitivement sur les conditions de la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,

Décide à l'unanimité :

-de définir la consistance du lot unique de chasse d'une surface totale de 141 ha 39 a 47 ca

-de procéder à la mise en place du cahier des charges

-de fixer le prix annuel de location à 1 500 €

-d'agréer et d'accepter définitivement la candidature de M. Robert VILLEMIN par le biais de gré à gré,

-d'autoriser par conséquent le Maire à signer les documents conventionnels s'y rapportant et à prendre toutes les mesures visant à concrétiser le présent dispositif.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **1 - DIA :**

- Au paquis
- 1 rue de la côte

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour ces ventes, en l'absence de projets communaux sur ces biens.

## 2 - Modification du PLU de Plappeville

CD à disposition au secrétariat de la mairie.

## 3 - Subventions associations

Trois demandes de subventions nous sont parvenues : Cheval Bonheur, les donateurs de sang et le Secours Populaire. Les dossiers complets de demande de subvention leur seront envoyés afin que les dossiers soient étudiés en commission finances.

## 4 - Festival de Musique sur les côtes (*Point présenté par Nathalie DAMIEN*)

Le festival "Musiques sur les côtes" eut comme les années précédentes un franc succès. Celui-ci a attiré un grand nombre de spectateurs. A Lessy, il y eut environ 150 personnes. Le bilan financier du festival nous sera présenté lors d'une prochaine réunion à Scy-Chazelles. Lors de celle-ci une réflexion sera menée sur le prochain festival "Musiques sur les côtes 2015"

## 5 - Site internet (*Point présenté par Arnaud BURGIN*)

L'ancien site a été complètement effacé. Les accès ont été récupérés et les problèmes techniques sont enfin résolus. La base a été effacée et recréée et la structure du site a été mise en place avec une page d'accueil en attente. Les nouvelles pages et le design du site vont être créés sous peu.

## 6- Travaux rue de la côte

Les travaux rue de la côte ont débuté le 21 octobre 2014 et suivent leurs cours. Les délais devraient être respectés sauf cas de force majeure.

## 7 - Camion communal

Suite au dernier contrôle technique du camion communal, il s'avère urgent de procéder à son remplacement. Max JACQUOT se charge de contacter les concessionnaires environnants afin d'étudier la meilleure proposition.

## 8 - Commission des finances de Metz Métropole : (*point présenté par Yves CLARIS*)

Actuellement Metz Métropole a lancé une étude interne afin de faire des économies sur les dépenses au budget 2015. L'objectif a été fixé à 7 % et concerne tous les postes. La commission se réunira 5 fois d'ici mi-décembre afin d'élaborer les propositions qui seront soumises au Conseil de Metz Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.